



POUR Saint-Tropez

Juin 2010

BULLETIN D'INFORMATION DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

N°2



B. Matéque

EDITORIAL

L'équipe municipale vient de fêter les 2 ans de son mandat. Tout à la joie de ses projets multiples, souvent démesurés, indifférents à l'expression de notre perplexité ou à nos inquiétudes, totalement sourds à nos conseils ou à nos propositions constructives, Jean-Pierre Tuveri et son équipe suivent aveuglément leur politique contre vents et marées. En résumé le bilan de ces deux années : quelques réalisations, mais surtout, hélas, beaucoup de dangers majeurs en perspective....

Quelques réalisations

Côté réalisation chacun de nous peut se réjouir de la mise en place effective de la vidéo surveillance et du début de rénovation du quartier de la Ponche. Après deux ans d'effets d'annonce, de promesses sans réalisations concrètes, les travaux de la rue des Remparts sont enfin engagés. La rénovation est réussie, et enfin, cette équipe amorce une réalisation personnelle (n'oublions pas que la programmation de la rénovation du môle Jean Réveille et la construction de la station d'épuration appartenaient à la précédente équipe municipale). Cette satisfaction de voir les choses enfin bouger en ferait presque oublier que le minimum que l'on puisse attendre d'une municipalité est bien la réfection de la voirie et la réhabilitation des divers réseaux.... De même que garantir la sécurité de ses administrés doit être une priorité. A ce titre, l'installation de la vidéosurveillance est également un premier pas vers une amélioration indispensable de la sécurité publique. Mais, à notre avis, pour gagner en efficacité, repenser la gestion de la police municipale paraît incontournable pour atteindre cet objectif. Puisse M. le Maire prêter une oreille disponible à cette suggestion....

Un problème d'écoute

Car l'oreille majoritaire est malheureusement facilement frappée de surdit , partielle ou

totale suivant le th me ou l'interlocuteur. Comme par exemple,   l'automne dernier, **surdit ** face   la grogne des commer ants cristallis e dans une p tition de plus de 600 signatures, ni e jusqu'au bout par Jean-Pierre Tuveri pour qui tout allait bien... **Surdit ** face   la d ception des trop ziens qui veulent que la construction de logements soit la priorit  des priorit s et qui constatent que la majorit  municipale se disperse sur une multitude de projets divers et vari s. Et encore, malheureusement, **surdit ** quand nous, groupe « Pour Saint Tropez », conseillons une autre approche de la gestion des finances municipales, plus rigoureuse. Car malgr  les augmentations r guli res d'imp ts, les ventes de patrimoine, ressort essentiel de la gestion Tuveri, ce dernier a n anmoins recourt   l'emprunt pour pallier un volume de d penses d raisonnables. Cette approche des finances accompagne et signe **une politique confuse et dangereuse**. A vouloir tout faire d'un coup et en m me temps, cette  quipe fait trop souvent n'importe comment. Agitation n'est pas efficacit . Pr cipitation rime rarement avec bon sens...

V rane Gu rin
Conseill re Municipale

p.2 : La vente de patrimoine s'acc l re

p.2 : Vous avez la parole

p.3 : O  comment il est possible d'omettre une dette...

p.4 : Transparence version Tuveri

13% d'imp ts en plus

Pour la troisi me ann e cons cutive les trop ziens vont vivre une augmentation de leurs imp ts locaux. Alors que la plupart des maires des communes voisines, sensibles aux inqui tudes de leurs administr s li es   la crise  conomique et   un pouvoir d'achat en chute r guli re, renon aient   augmenter les imp ts locaux cette ann e, le maire de Saint Tropez, lui, les augmente une fois de plus : 2,5% de plus pour 2010.

Les 2,5% d'augmentation au niveau local vont se traduire par environ entre 6 et 7% de plus sur les avis d'imposition. En effet, ces 2,5% de majoration locale s'ajoutent aux augmentations des bases par l'Etat. Au final, entre 2008 et 2009, les trop ziens ont vu leurs imp ts augmenter de presque 13%. Des augmentations qui vont peser lourdement sur le budget de certains foyers.



R daction :
V rane Gu rin et Christian Chauvin.

Association "Pour Saint-Tropez" - 26 bd Vasserot 83 990 Saint-Tropez
T l. 06 22 31 36 11 - Internet : pour-saint-tropez.com - verane.guerin@poursainttropez.com

PAROLES DE BLOG

C'est vous qui le dites...

- J'habite au Pinet depuis de nombreuses années et j'avoue que je n'ai jamais vu autant de grues sur la commune depuis bien longtemps. Qu'en sera-t-il après l'élaboration du PLU ? Au train où vont les choses notre village et sa belle presqu'île risquent bientôt de ressembler à leur voisine Ste Maxime. Quelle pitié !!! Le voisin le 12/05/2010

- Bonjour à tous, Qui peut me dire si les élus vont de temps en temps sur le parking du port ? On n'a jamais vu une pareille panique au niveau des stationnements ! A croire qu'il n'y a plus d'employés pour surveiller les stationnements abusifs. Quant au marquage au sol, c'est à peine croyable. Saint Tropez ne peut pas se payer quelques pots de peinture ? Le saule pleureur le 28/05/2010

- PARKING DU PORT

Les ABONNES devraient avoir un emplacement réservé. Les manifestations devraient se dérouler à des emplacements ne gênant pas le stationnement des touristes et des habitants de SAINT TROPEZ. Pourquoi pas plutôt vers la partie « bouillabaisse ». Dernièrement des PV de 35 euros étaient sur les pare-brise (tous les emplacements étaient réservés pour des manifestations) à savoir une semaine de montage, une semaine de démontage donc 3 semaines. S.B. le 10/06/2010

Paru sur le blog :
www.pour-saint-tropez.com
du 18/04/2010 au 10/06/2010



UN RYTHME DE VENTES SOUTENU

Les tropéziens sont très attachés à leur patrimoine. Ils en connaissent la valeur et savent qu'il est plus facile de vendre que d'acquérir sur Saint Tropez. A ce titre la conservation du patrimoine municipal est un impératif car la commune n'a plus les moyens de se lancer dans de grandes acquisitions.

Malheureusement cette préoccupation de bon sens n'est pas partagée par le maire et son équipe. **Depuis le début du mandat les ventes se succèdent à un rythme soutenu :** après le jardin Paul Signac, une parcelle dans le quartier des Canoubiers, la propriété de la Chaudière dans la Drôme, un espace public « annexé » par un particulier, voilà le tour de l'immeuble Zippoli dont la vente est annoncée pour le 4 juillet 2010.

Nous ne trouvons pas de justification valable à cette dispersion de patrimoine. L'argument avancé par Jean-Pierre Tuvéri, à savoir un pressant besoin d'argent, n'est pas convaincant. Lors du conseil municipal du 12 avril 2010 où la vente de l'immeuble Zippoli a été décidée par la majorité, nous avons proposé, plutôt que de vendre, la location sous forme de bail emphytéotique. Un moyen pour concilier rentrée d'argent immédiate et récupération du bien immobilier à l'issue du bail. Un moyen pour préserver le patrimoine et pouvoir le transmettre aux générations futures. Mais voilà qui ne rentre pas dans les préoccupations du maire...

D'où l'inquiétude que nous partageons avec plus d'un tropézien au vu de la politique patrimoniale mise en œuvre par la majorité municipale.

Une gestion du domaine communal bien particulière

Lors du conseil municipal du 17 février 2010, la majorité municipale a décidé la vente à un particulier d'une parcelle communale située rue des 4 vents.

Face à cette décision, que nous n'avons pas votée, un certain nombre de réflexions s'imposent. Se pose notamment la question de la philosophie de la municipalité actuelle face à la gestion du domaine communal, sa préservation, son occupation. Le motif invoqué pour la vente est que ce jardin de 22 m² « a été annexé par le riverain depuis de nombreuses années et qu'il ne sert à rien pour la commune, qu'il faut régulariser... ».

Certes, comme dit Jean- Pierre Tuvéri « nous ne pouvons rien

construire dessus ». Mais cette vente signifie que si l'on occupe le domaine privé communal suffisamment longtemps on peut prétendre l'acheter. Suivant ce curieux principe, il va être beaucoup plus difficile de contrôler les débordements et de justifier le respect strict du domaine public.

Avec cette décision, le maire et son équipe créent un précédent pour leur mandature. Ils lancent un signal qui ne peut qu'encourager des dérapages. Cette forme de « régularisation » est la porte ouverte au « deux poids, deux mesures », bien loin de l'idée d'équité, de préservation et de respect du domaine communal, c'est-à-dire du bien commun.

UN PLU SOUS HAUTE SURVEILLANCE

L'élaboration d'un PLU (plan local d'urbanisme) est à l'ordre du jour pour le maire et son équipe depuis le début du mandat. Le projet définitif devrait être présenté à la population dans le courant de l'été.

Le PLU est l'occasion de revoir et préciser les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues sur l'ensemble de la commune. C'est aussi le moment où l'on peut décider de rendre constructibles des zones qui ne l'étaient pas !

Or, une décision (délibération 2009/43) prise lors du conseil municipal du 25 février 2009 amène quelque inquiétude.

Il s'agit de la création de la **taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.** Cette taxe, d'un taux réel de 6,66%, devra être acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible.

Sachant que le recours à l'impôt est un des leviers faciles et

habituels de la gestion à la mode Tuvéri, on peut craindre de voir devenir constructibles bon nombre de terrains qui ne l'étaient pas !

Notre commune a su éviter jusqu'à présent le bétonnage et le mitage. Lors de la présentation du prochain PLU, il s'agira d'être attentif et vigilant sur les modifications de constructibilité qui seront présentées, zone par zone.

Depuis leur élection en mai 2008, **Vérane Guérin, chef de file de l'opposition** et **Christian Chauvin** ont à cœur d'accomplir le mandat que leur ont confié 46 % des Tropéziens.

A l'écoute permanente de leurs concitoyens et dans la fidélité de leurs engagements, ils participent activement à l'activité de la municipalité : étude minutieuse des dossiers, défense pied à pied des intérêts de la cité, propositions constructives.

Leur tâche n'est pas simple mais l'autisme de Jean-Pierre Tuvéri et de son équipe n'entament en rien leur détermination.

Aujourd'hui, apportez-leur votre soutien.

Rejoignez-nous.

Adhérez à notre association « Pour Saint Tropez ».

L'équipe de « Pour Saint-Tropez »

Bulletin d'adhésion à « POUR SAINT-TROPEZ »

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse email :

Cotisation annuelle : 25 Euro*

Cotisation conjoint : 20 Euro*

Je souhaite aider l'association par un don de : Euro *

Je souhaite que mon nom ne figure pas sur une éventuelle liste d'adhérents ou de donateurs

* Espèces ou chèque à l'ordre de **Pour Saint-Tropez** à envoyer à : **Vérane Guérin, 26 bd Vasserot, 83990 Saint-Tropez**

Date :

Signature :





Crédit Photo: Fotolia

DES EMPRUNTS TOXIQUES

Nous commençons à voir un peu plus clair sur la dette de la commune. Nous avons alerté sur la progression d'un montant déjà élevé (45,8 millions d'euros au 1/1/2010 soit près de 9000 euros par habitant ou encore 36000 euros pour une famille avec deux enfants). Maintenant nous voyons s'ouvrir un nouveau gouffre. De nombreux prêts que l'on nous avait présentés comme étant à taux fixe raisonnable sont en fait des prêts dits structurés.



De quoi s'agit-il encore !

Typiquement ce sont des prêts à taux fixes bonifiés pendant trois à cinq ans (la période « miroir aux alouettes ») qui basculent ensuite vers des formules obscures pendant le reste du temps (quinze à vingt cinq ans !).

Malheureusement, ces formules recouvrent des paris (stupides !) sur

des paramètres très aléatoires qui sont garantis se retourner contre les souscripteurs. Certains prêts sont ainsi accrochés au taux de change entre l'euro et le franc suisse. D'autres aux taux d'intérêt comparés entre la livre sterling et l'euro ! On pourrait penser naïvement que la clause de remboursement anticipé qui y figure met à l'abri des surprises trop désagréables. Grave erreur !

Sur un seul prêt (**Helvetix**) dont il reste 6,1 millions à rembourser au 1/1/2010, la banque prêteuse a indiqué une pénalité de 2,9 millions en cas de remboursement anticipé.

Surprise ! Surprise ! La clause de remboursement est à l'entière discrétion de la banque et le montant peut varier de manière imprévisible pour la mairie.

Ces prêts, appelés **structurés** par les banques, deviennent le plus souvent **toxiques, étouffant** les finances des mairies qui les ont conclus sans les précautions élémentaires que l'on est en droit d'attendre des agents publics. De nombreuses mairies se sont laissées séduire en 2007 et beaucoup pleurent maintenant.

Nous avons dû creuser longtemps pour cerner la vérité de ces prêts qui étaient présentés comme à taux fixe par la mairie. En fait 60 % de la dette est potentiellement toxique.

Face à cette situation, l'inaction n'est pas une option. Nous ne voulons pas que cet état perdure pendant vingt ans dans les héritages successifs.

Nous recommandons une renégociation des clauses de remboursement anticipé afin que, dans le futur, la commune puisse sortir sans trop de dégâts des emprunts qui seraient devenus toxiques. Le gouvernement ayant nommé un médiateur (Mr Eric Gissler) pour aider à ce type de transaction, celui-ci pourrait être saisi, ou même la justice, en cas de maintien des clauses léonines. Des mairies comme Saint Etienne, Hénin Beaumont ou même le département du 93 sont déjà dans cette phase.

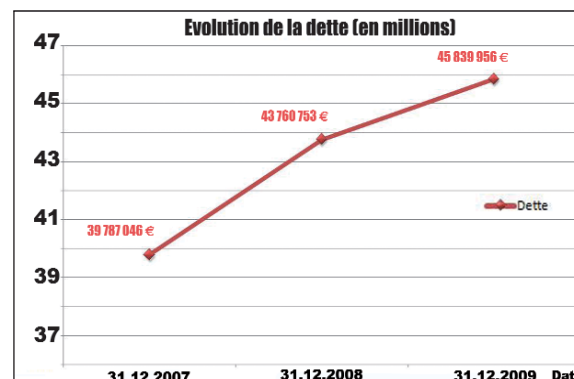
C. Chauvin

UN REVEILLON A 3,9 MILLIONS

Compte administratif 2008. Au 31 décembre 2008, l'encours de la dette est de 43 760 753€.

Compte administratif 2009. Ô Surprise ! Au 1er janvier 2009 on voit apparaître un montant d'encours de 47 547 489€, à savoir 3,8 millions d'emprunts supplémentaires.... Qu'est-ce à dire ... ? Les services travailleraient-ils pendant la saint Sylvestre ? Quelle est cette fantaisie ?

Heureusement que le montant de la dette, d'un encours de 45 839 956€ au 31 décembre 2009 nous ramène vers des chiffres connus. Et malheureusement confirment que la dette a bien augmenté de 2,1 millions en 2009...



à propos des COMPTES ADMINISTRATIFS

Avec les hirondelles, le printemps ramène les discussions sur le compte administratif de l'année précédente. Il s'agit de clore les comptes d'une année.

Cela semble simple car la comptabilité ne prête généralement pas à la créativité ou à la controverse.

Voire ! Le maire a réussi quelques exploits.

Tout d'abord sur l'augmentation de la dette municipale, il a persisté à nier son augmentation.

Répétant sa thèse surréaliste que les emprunts contractés en 2009 par son administration ne pouvaient pas lui être imputés et provenaient des intentions de l'équipe précédente !

Par ailleurs, au mépris de toutes les règles comptables, **il a refusé de tenir compte de la convention passée au mois de décembre 2009 avec la Semagest**, convention qui reconnaît une dette de la mairie de 2,5 millions d'euros en échange de la cession de la défunte opération de construction sur la zone du couvent.

L'argument utilisé est cocasse : "Comme le promoteur qui sera désigné dans le futur devra racheter ce dossier à la mairie, ce n'est pas vraiment une dette" donc on n'en tient pas compte. Seuls nous n'avons pas voté ces comptes. L'avenir dira si nous avons raison.

Mr Tuveri a oublié l'adage : On peut tromper tout le monde une fois, on peut tromper une personne tout le temps mais on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps.

Pour nous, la dette de la commune a augmenté de près de 5 millions d'euros en 2009.

Enfin, nous avons regretté que ces comptes n'incluent aucune provision qui permettrait dans le futur d'adoucir l'impact d'une hausse des taux d'intérêts, ceux-ci ayant été particulièrement « raisonnables » en 2009.

C. Chauvin

L'ENIGME DE L'ANNÉE

En Décembre 2008, le maire organise, dans l'urgence, la vente du jardin d'enfants, avenue Paul Signac, pour 5,5 millions d'euros.

En janvier 2009, cet argent est placé en certificats de dépôt, auprès du Trésor Public, à 0,5% d'intérêts.

En mai 2010 ce placement mirifique continuait intact.

Pendant le même temps, la mairie contractait deux emprunts, de 3,5 millions d'euros et 3,9 millions d'euros, aux taux respectifs de 2,13% et 0,9% (taux variables). Par ailleurs de nombreux prêts à 3,90% auraient pu être remboursés de façon anticipée en attendant l'investissement dans le complexe Saint Roch.

Pour nous la mairie a dilapidé 250000 euros d'intérêts superflus en 18 mois, et ce n'est pas fini !

Mais à quelle logique obéit cette gestion ? La question est posée, mais à ce jour sans réponse...





LE MUSEE DE LA CITADELLE

Lors du conseil municipal du 12 avril 2010, Jean-Pierre Tuvéri a présenté pour approbation un projet d'aménagement muséal pour la Citadelle....

La création d'un musée digne de ce nom est dans l'air depuis plusieurs années sans que le projet ne voie le jour. Pourtant, la citadelle et son site exceptionnel méritent un traitement à la mesure de leur particularité. D'où notre satisfaction, à priori, de savoir que le projet était à nouveau d'actualité.



Malheureusement l'analyse des documents soumis à notre approbation a rapidement calmé notre enthousiasme ! Si nous ne discutons pas le projet culturel, l'aspect budgétaire, par contre, pose problème :

- Coût des travaux : 2.814,042 € (au minimum). Soit ! Admettons.
 - Frais annuels de fonctionnement : 430 600 €
 - Recettes annuelles espérées : 225 000 €
Soit un déficit structurel d'un minimum de 205.000 € par an.

Pour les collectivités locales (les communes par exemple) les temps sont en train de changer. L'Etat étant de moins en moins généreux, elles vont devoir être de plus en plus

responsables de leur gestion d'où l'impérieuse **nécessité de fonctionner avec des budgets équilibrés en dépenses et en recettes.** Il ne peut plus être acceptable de présenter des projets déficitaires.

Concernant le projet de la citadelle, il y aurait une solution.

Notre proposition : d'abord aménager l'extérieur de la citadelle afin de permettre de dégager des recettes rapides par la location du lieu ou l'organisation d'événements. Ces recettes permettraient de « tamponner » les déficits ultérieurs du musée réalisé dans un deuxième temps.

Cette proposition constructive a été rejetée d'un revers de main et sans état d'âme par le Maire qui, décidément, ne partage pas notre souci d'une bonne gestion de l'argent public...l'argent des contribuables.

Ce comportement n'est ni responsable ni raisonnable.

En conséquence, Christian Chauvin et moi-même ne pouvons approuver la proposition du Maire : nous nous sommes abstenus sur ce projet (approuvé par le reste du Conseil municipal).....

Vérane Guérin

TRANSPARENCE VERSION TUVERI

Lors du conseil municipal du 30 octobre 2008, Jean-Pierre Tuveri et son équipe décidaient d'un accord entre la société Cidinvest (Hôtel de Paris) et la commune.

Il s'agissait « d'un avenant à la convention avec la Société Cidinvest concernant un engagement de cession de terrain ». A savoir, échanger un espace en sous-sol, destiné à recevoir une salle de cinéma contre un étage supplémentaire situé à l'endroit des anciens services techniques (pour rendre cet étage supplémentaire compatible avec le Pos, il a d'ailleurs été décidé une modification du Pos sur le quartier de la Croix de Fer).


Lors du conseil municipal du 23 juin 2009, interrogeant sur l'équivalence de l'échange des 180 à 200m² de salle de cinéma contre un étage sur les anciens services techniques et n'obtenant pas de réponse satisfaisante, j'écrivais une pre-

mière fois le 22 septembre 2009. Ma lettre recommandée restée sans réponse, une nouvelle lettre recommandée (copie ci-contre) partait le 5 février 2010, sans réponse également à ce jour....

Pourquoi laisser cette interrogation sans réponse alors que la superficie en question est forcément facilement calculée par les services ? **Alors qu'en tant que conseillère municipale, je suis censée avoir droit à l'information !** D'autant, qu'acté par le maire et son équipe cet échange n'a pas à être objet de mystères...Comment expliquer ce mutisme alors que la réponse est si facile à apporter ?

Autant de questions qui comme la lettre ne connaissent pas de réponses à ce jour et n'entraînent que perplexité et étonnement...

Vérane Guérin

<p>Mme Vérane GUERIN Conseillère Municipale Hôtel les Palmiers 26, Bd Vasserot 83990 SAINT TROPEZ</p>	<p>le 5 février 2010</p> <p>Mr Jean-Pierre TUVERI Maire de St Tropez Hôtel de Ville 83990 SAINT TROPEZ</p>
<p>Lettre Recommandée + AR</p>	
<p>Monsieur le Maire,</p>	
<p>Le 22 septembre 2009 je vous envoyais une lettre recommandée avec accusé de réception, lettre restée sans réponse à ce jour.</p>	
<p>Ce courrier interrogeait sur « l'échange » convenu entre la mairie et la société Cidinvest (hôtel de paris) concernant « un espace en sous-sol », « afin de pouvoir utiliser cet espace pour un futur équipement communal » (future salle de cinéma), concédé à la mairie, « compensé par la possibilité de construire un troisième niveau...sur lequel sera réalisé l'exploitation hôtelière ».</p>	
<p>Je vous demandais en m2 shon la surface de la future salle de cinéma, « équipement municipal » sus mentionné, ainsi que la surface du troisième niveau consenti en compensation pour « exploitation hôtelière ».</p>	
<p>N'ayant pas eu de réponse, et le délai de deux mois habituellement admis pour une réponse étant très largement dépassé, je vous renouvelle très solennellement ma demande.</p>	
<p>Quelle est en m2 shon la surface du futur équipement communal et quel est en m2 shon la surface du troisième niveau consenti en compensation pour « exploitation hôtelière » ?</p>	
<p>Avec mes remerciements anticipés, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.</p>	
	
<p>Copie à Mme la Sous-préfète</p>	

